Image not found or type unknown

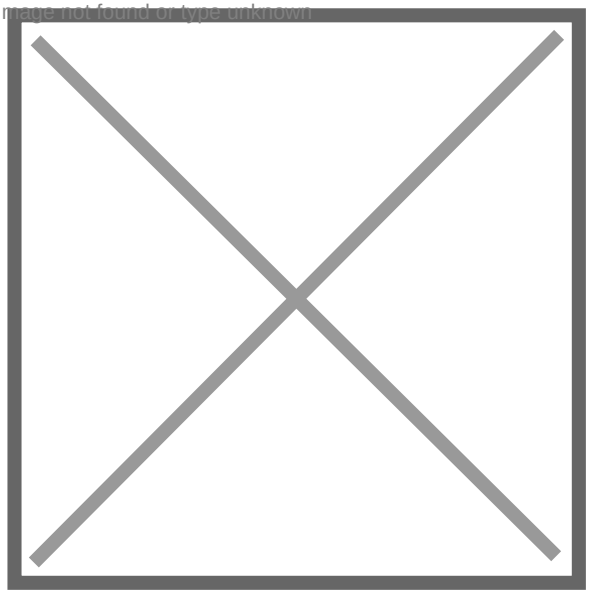

Litige et blocage entre associés 50/50

Par **s_mag**, le **30/04/2013** à **05:32**

Bonjour,

Je viens vers vous, car j'ai besoin d'aide pour résoudre une situation de blocage que je rencontre en ce moment avec mon associé où nous sommes à 50/50 d'une SARL d'un bar-restaurant.

Mon associé est le gérant actuel, car j'ai démissionné de la cogérance il y a un mois et que je suis partie travailler ailleurs le temps que l'ont trouvent un acquéreur pour le fonds de commerce.

Cela fait trois ans que le bar est ouvert, j'ai tenu seule le bar pendant un an et demi. d'un commun à accord nous avions pris la décision de mettre le bar en vente en juin 2012.

A ce jour mon associé est revenu travailler, en vue de notre conflit j'ai préféré partir. Car impossible de travailler en semble.

J'ai continué les visites du bar, aujourd'hui j'ai des acquéreurs pour le fonds. Mais mon associé me bloque les ventes. Car il veut que je récupère uniquement mon investissement et que lui garde tout le reste de la vente. Alors que la société reconnaît une mauvaise situation financière.

- A t'il le droit de me faire du chantage comme ça ?

- dois-je attendre sans rien faire ou ai-je une possibilité de résoudre ce blocage.

En sachant que je lui ai tout proposé, rachat de ses parts, la vente du fonds ou qu'il me rachète mes parts.

Rien ne lui va. Pas d'argent pour le rachat de mes parts. Et pour le reste il demande beaucoup trop d'argent, en sommes le double de son investissement !

Qu'est-ce que je peux faire ?

Merci d'avance, cordialement.

Copyright © 2025 Experatoo.com - Tous droits réservés